



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET : Rapport quinquennal sur les attributions de compensation**

**Décision n° 22 11 01**

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingoard, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

*Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance*

Vu le Code Général de Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment le 2° du V de l'article 1609 nonies C qui dispose dans son dernier alinéa que

*« Tous les cinq ans, le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.*

*Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Considérant que le Code Général des Impôts n'imposant pas de cadre pour l'élaboration du rapport, son contenu est libre.

Considérant qu'afin d'offrir aux communes membres une meilleure compréhension de la mise en œuvre effective du transfert des compétences et une large évaluation de son efficience au niveau communautaire, ce premier rapport :

-rappelle le calcul initial des attributions de compensation à la création de la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP) en 2004

-détaille les différentes évolutions intervenues entre 2004 et 2021

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation ci-joint et du débat qui s'en est suivi.
- d'autoriser le Président à notifier ce rapport aux 11 communes membres de la Communauté de communes au 1er janvier 2022

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Prend acte** de la présentation du rapport quinquennal sur les attributions de compensation ci-joint et du débat qui s'en est suivi ;
- **Autorise** le Président à notifier ce rapport aux 11 communes membres de la Communauté de communes au 1er janvier 2022.

*Nombre de conseillers en exercice : 30*

*Nombre de présents : 26*

*Nombre de votants : 30*

*Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda,, Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo*

*Contre : /*

*Abstentions : /*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE  
C. DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT  
C. PIAZZA**

